

Piloter l'orientation à l'échelle de l'établissement et du territoire Séminaire de contact du 15 au 17 mai 2023

Évaluation d'un dispositif d'aide à l'orientation : quelles limites à l'accès aux données

Julien Bourgade,
doctorant en économie,
CLERSE UMR CNRS 8019 / CAR CEREQ Lille,
université de Lille

Introduction théorique

I. Contexte de la recherche

Cette recherche s'appuie sur une analyse socioéconomique de l'évaluation d'un dispositif d'aide à l'orientation vers le supérieur, de bac-3 à bac+3. Nous cherchons à comprendre comment s'articule le processus d'orientation et comment un dispositif comme "À vous le sup" peut avoir un impact sur celui-ci.

Le dispositif "À vous le sup" : Créé via la 3^e vague du Plan d'Investissement d'Avenir (PIA 3), et contrôlé par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), le dispositif a pour objectif de faciliter l'orientation des jeunes, de la 4^e à la Terminale, vers l'enseignement supérieur. Il est composé d'une multitude d'acteurs : des structures de l'enseignement supérieur, des lycées, des associations, des instances régionales, etc. Une action d'évaluation par la recherche/action est mise en place par le CAR Cereq de Lille. 7 autres dispositifs ayant répondu au même Appel à Projet – Territoires d'Innovation Pédagogique (AAP – TIP) existent en France. En 2021, ils ont été rejoints, par l'intermédiaire d'une deuxième vague d'investissement, par 6 autres dispositifs.

Opportunité de l'évaluation :

- répondre à des indicateurs de résultat et de satisfaction mis en place par la CDC ;
- proposer une approche socioéconomique peu connue des disciplines des sciences humaines.

Problématique : Quelles sont les limites inhérentes à l'évaluation d'un dispositif d'aide à l'orientation ?

Cadre théorique :

Économie de l'éducation (Gurgand, 2005) et Insertion professionnelle des jeunes (Giret, 2000) pour comprendre l'évolution de la pensée économique en ce qui concerne l'éducation des jeunes et, par la suite, leur insertion. Redéfinir l'insertion au profit des jeunes ; Évaluation des politiques publiques (Bozio, 2014) pour mieux appréhender l'évaluation d'un dispositif comme "À vous le sup".

Importance de l'approche socioéconomique : raisonner avec des indicateurs chiffrés, quantitatifs, mais questionner ces mêmes indicateurs avec des éléments qualitatifs.

Méthodologie

Trois angles d'évaluation sont envisagés pour répondre à l'analyse socioéconomique :

1. **Analyse quantitative** : afin de mesurer l'efficacité du dispositif en termes d'entrée et de réussite des élèves dans l'enseignement supérieur, nous procédons à la mise en place d'un suivi des bénéficiaires. Ces élèves constituent un groupe test. Nous les comparons avec des données relatives aux élèves de l'académie de Lille, constituant le groupe témoin. En utilisant des méthodes de mesure d'impact, et plus particulièrement la méthode d'appariement, nous pouvons être en mesure de comprendre l'impact d'un dispositif d'aide à l'orientation sur les élèves bénéficiaires, par rapport aux élèves non bénéficiaires.
Nous abordons cette analyse d'impact selon deux axes : l'entrée et la réussite dans l'enseignement supérieur.
 - L'élève bénéficiaire a-t-il plus facilement accès à l'enseignement supérieur ?
 - L'élève bénéficiaire réussit-il d'avantage dans l'enseignement supérieur ?
2. **Analyse qualitative** : cette étude repose sur une meilleure appréciation des effets du dispositif sur les élèves bénéficiaires et sur les personnels (enseignants, tuteurs, etc.). Dans cet objectif, nous procédons à des entretiens semi-directifs avec les différents acteurs.
3. **Analyse du "réseau" de partenaires** : des rencontres avec les partenaires nous permettent d'établir un constat sur le phénomène de "réseau" d'acteurs de l'orientation et d'en établir la portée.

II. Les limites à l'accès aux données

Les limites sont liées à l'analyse quantitative du dispositif. Afin de la mener à bien, nous avons besoin de données de suivi sur les parcours de nos élèves bénéficiaires, ainsi que sur les élèves du groupe témoin, à savoir les autres élèves de l'académie de Lille. Nous souhaitons mettre en place un suivi de cohorte qui nous permettrait de connaître, à l'instant T, la situation de l'élève/étudiant suivi. L'accès à des données socio-démographiques va nous permettre de faire des "paires" entre élèves bénéficiaires et non bénéficiaires, à caractéristiques égales, et observer l'impact de la variable "participation au dispositif".

Il est à préciser que les limites présentées ici se concentrent sur la constitution du groupe témoin. D'autres limites existent également pour la constitution du groupe test.

Résultats

Des indicateurs mal formulés

La CDC a adressé à chaque dispositif un bilan composé de plusieurs blocs d'indicateurs, à leur faire parvenir tous les 6 mois. Cependant, les blocs d'indicateurs de Résultat et de Satisfaction présentés ne sont pas clairement compris par les équipes évaluatives. La CDC n'a pas donné de consigne, de recommandation ou de méthodologie particulière pour les compléter, laissant les équipes d'évaluation livrées à elles-mêmes. De plus, les indicateurs cités plus haut semblent avoir été créés pour recueillir des données quantitatives. Or, les équipes d'évaluation sont le plus souvent composées de chercheurs spécialistes du volet qualitatif, et qui n'ont pas d'expertise sur des données chiffrées ; ils doivent apprendre une méthodologie nouvelle, en autodidactes, avec des moyens limités. Cela rend le suivi de cohorte difficile à mettre en place.

Dans le cas de "À vous le sup'", le Céreq de Lille, porteur de l'action de recherche/action, a réalisé en 2010 l'évaluation du projet de démocratisation de l'accès à l'université "Demain l'Université", ce qui facilite notre analyse. Conscients de la charge de travail et des méthodologies à mettre en place pour établir cette évaluation, les chercheurs du Céreq ont posé pour condition aux pilotes du projet d'embaucher un doctorant spécifiquement dédié à cette question.

Récemment, suite à de multiples demandes des 14 dispositifs français, la CDC revoit ses positions et commence à mieux accompagner les équipes, quitte à alléger les indicateurs.

Manque d'implication des institutions locales

Une double demande a été adressée au rectorat de l'académie de Lille par le Céreq de Lille, pour constituer le groupe témoin : l'accès était demandé pour des données sociodémographiques des élèves de l'académie de Lille afin de comparer avec les bénéficiaires du dispositif. Nous demandions aussi l'accès aux numéros INE de ces élèves, pour faciliter leur suivi et avoir accès à leurs parcours d'orientation. Nous avons présenté au rectorat une procédure de pseudonymisation construite conjointement avec le Responsable RGPD de l'université de Lille.

Aucune suite ne fut donnée à la demande en raison d'un flou concernant la législation relative au numéro INE. Le Rectorat nous a ainsi réorienté vers l'organisme CASD (Centre d'Accès Sécurisé aux Données).

Le CASD, "solution" coûteuse et contraignante

Le CASD est un groupement d'intérêt public rassemblant plusieurs acteurs (INSEE, GENES, CNRS, l'École polytechnique et HEC Paris). Il met à disposition, à des fins non lucratives, des données sensibles, de manière sécurisée, permettant leur utilisation par la recherche.

Cette démarche, présentée comme une solution pour l'accès aux données, est cependant difficile à mettre en place :

- elle nécessite un financement dédié (3000 € par an en moyenne) ;
- elle est contraignante administrativement pour les chercheurs, car très souvent méconnue ;
- cette procédure est exclusivement dédiée à un usage quantitatif, ce qui ne répond pas au problème présenté plus haut concernant les équipes d'évaluation, orientées le plus souvent sur le volet qualitatif.

III. Conclusion

Les limites à l'évaluation d'un dispositif d'aide à l'orientation, à l'échelle régionale, sont nombreuses, et sont aussi liées aux relations entretenues entre les différentes infrastructures régionales. La situation dépend ainsi du territoire, et empêche de construire une procédure à l'échelle nationale. Le problème principal semble venir de l'établissement au préalable de l'évaluation par l'instance de contrôle, ici la CDC : que faut-il évaluer, mais surtout, pourquoi ? Il est nécessaire de connaître et de comprendre les attendus de l'instance de contrôle, pour ensuite appréhender son utilisation des résultats, et permettre une meilleure valorisation de l'évaluation de politiques publiques.